



Régularisation de mon cas de malade: différentes étapes;

Par **thiuto**, le **12/06/2013** à **11:06**

Bonjour!

Je suis guinéen et je suis malade de l'insuffisance rénale de niveau 5. Dans mon pays, la prise en charge de cette pathologie est très médiocre et très au dessus de mes moyens. C'est pour cela que je suis en France depuis Novembre 2012; j'ai déjà l'Aide Médicale de Santé. Je voudrais savoir les différentes étapes pour la régularisation de mon séjour car il est prévu, dans mon cas, un bilan pré-greffe et une inscription sur la liste universelle d'attente d'une greffe; ceci n'est possible que pour quelqu'un qui séjourne régulièrement en France. Par ailleurs, je suis cadre supérieur en Comptabilité-Gestion, père de trois enfants mineurs qui sont en Guinée; je voudrais donc pouvoir travailler et avoir des ressources pour m'occuper de tout cela. Merci de m'orienter.

Par **citoyenalpha**, le **13/06/2013** à **11:05**

Bonjour

vous devez demander une carte de séjour auprès de la préfecture de votre domicile au titre de l'admission exceptionnelle .

Faites vous assister dans vos démarches par une association telle que la cimade. Pensez à vous munir de tous les documents que vous possédez (passeport, visa, justificatif de domicile, rapport hôpital)

Restant à votre disposition.